Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSULTATION DU PROJET DE 3E CORRECTION DU RHÔNE (R3)

Vaud et Valais consolident le projet d'aménagement du fleuve : mesures urgentes et prioritaires décidées

Les délégations des Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont décidé de traiter conjointement les observations émises suite à la consultation de la partie chablaisienne du projet Rhône 3. Elles tiendront compte des craintes exprimées par les milieux concernés et répercuteront l'emprise de l'élargissement du fleuve en priorité sur des surfaces forestières plutôt qu'agricoles.

La mise en consultation publique de l'avant-projet de la 3e correction du Rhône (Plan sectoriel/Plan d'aménagement) s'est déroulée du 16 mai au 30 septembre 2008. Elle a suscité une centaine d'observations sur la partie chablaisienne. Vaud et Valais ont décidé de répondre conjointement à chaque observation afin de poursuivre leur concertation et leur vision commune, telles qu'instaurées depuis le début du projet.

De plus, avec l'appui de la Confédération, les deux cantons ont pris les décisions suivantes :

- le principe d'aménagement du fleuve présenté dans l'avant-projet mis en consultation (combinaison d'élargissements, d'abaissements et d'élargissements ponctuels) est approuvé ;

- l'avant-projet sera optimisé en tenant compte des remarques reçues, notamment en privilégiant les emprises sur les surfaces forestières plutôt qu'agricoles ;

- des premiers travaux urgents conformes à l'avant-projet seront réalisés rapidement sur les deux rives, avec le soutien des cantons. Il s'agit de renforcer ponctuellement les digues sur les secteurs d'Aigle et Bex, ainsi que de Massongex, Monthey, Collombey, Vouvry et Port-Valais, principalement au voisinage direct des zones construites. Huit kilomètres de digues seront renforcés dans les prochaines années ;

- la haute priorité du secteur Massongex-Aigle est confirmée. L'avant-projet prévoit l'élargissement du fleuve alternativement en rive droite et rive gauche sur onze kilomètres ; d'autres secteurs, tel le tronçon au droit de Lavey, pourraient faire l'objet de mesures prioritaires selon le résultat de l'optimisation de l'avant-projet en cours ;

- Une étude participative spécifique, intégrant les acteurs locaux, visera à définir un aménagement multifonctionnel (sécurité, loisir-détente, nature) du delta.

L'adoption définitive de ce plan d'aménagement mis à jour est prévue en 2010.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mai 2009

DSE, Jean-Luc Sautier, chef de projet, 079 213 32 78, Philippe Hohl, service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 56, 079 484 48 58 - VS : Tony Arborino, chef de projet, - 078 648 81 51